

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal qu'afin de soutenir l'investissement local, le comité interministériel aux ruralités a décidé la mise en œuvre de contrats de ruralité à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ces contrats ont pour objectif de coordonner les dispositifs et moyens existants afin de développer les territoires ruraux et de permettre la réalisation de projets au service de la population et des entreprises.

Le contrat de ruralité signé entre l'Etat représenté par le Préfet et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) accompagne le projet de territoire, coordonne les politiques publiques territorialisées à une échelle infra-départementale et s'articule autour de 6 thématiques prioritaires :

- l'accès aux services publics, marchands et aux soins ;
- la revitalisation des bourgs-centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité ;
- l'attractivité du territoire (développement économique dont l'agriculture, l'offre de formation, le numérique, le tourisme, le patrimoine naturel etc...) ;
- les mobilités locales et l'accessibilité du territoire ;
- la transition écologique et énergétique ;
- la cohésion sociale.

CONSIDERANT que les E.P.C.I. et les communes sont invités à adresser leurs dossiers de demandes de subventions au titre du contrat de ruralité 2017/2020, il est proposé au Conseil municipal de présenter les dossiers suivants :

1- AMENAGEMENT ET PROGRAMME D'ACCESSIBILITE DU PÔLE MULTIMODAL DE LA GARE S.N.C.F. ET SES ABORDS (LIAISONS ENTRE GARE/CENTRE-VILLE/PÔLE DES METIERS)

Face à l'augmentation de fréquentation de la gare de Landivisiau, sa configuration actuelle n'est plus adaptée à l'attente des usagers notamment pour les trajets domicile-travail du quotidien. Dans ce sens, la Région Bretagne et la S.N.C.F. ont lancé une expérimentation grandeur nature en gare de Landivisiau afin d'imaginer une gare au plus près des besoins des usagers et des acteurs du territoire.

Ce projet de réhabilitation du bâti existant conforte un des objectifs de la Ville, à savoir connecter la gare, porte d'entrée du territoire communal et intercommunal au centre - ville. En effet, géographiquement excentrée du centre-ville, la gare mériterait d'être davantage reliée au reste du territoire. Dès lors, sa situation géographique, les différentes analyses techniques et la concertation menée avec les riverains et usagers notamment dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme confirme la nécessité de renforcer les liaisons entre centre-ville / gare S.N.C.F. / pôle des métiers.

Ces liaisons permettront :

- l'amélioration de la sécurité routière. L'importance du trafic routier hebdomadaire montre que les axes de circulation autour du pôle gare de Landivisiau sont très largement empruntés (en moyenne 4 335 véhicules par semaine sur la voie communale rue de la Gare et 10 180 sur la R.D. 30),
- l'aménagement de liaisons douces (aménagements piétonniers et cyclables), constat partagé quant au manque d'aménagements de ce type.

Afin de se rendre sur le site de la gare, les usagers empruntent des accès convergents vers l'artère principale, rue de la Gare :

Envoyé en préfecture le 05/05/2017
Reçu en préfecture le 05/05/2017
Affiché le
ID : 029-212901052-20170505-2017303-DE

- venant du pôle des métiers : la Route Départementale 30 (entre le Pôle des Métiers et le passage à niveau),
- venant du centre-ville :
 - rue Bellevue,
 - l'artère principale : rue de la Gare,
 - l'escalier de liaison existant à partir de la rue Ambroise Paré.

Un programme de travaux portant sur ces différents accès a été établi par la Ville, maître d'ouvrage pour les aménagements sur le domaine communal. Les travaux envisagés sur la R.D. 30 seraient réalisés en fonction des accords obtenus avec le Conseil départemental.

De plus, en lien avec la démolition du bâtiment gare citée ci-dessus et programmée par la S.N.C.F. avant la fin de l'année 2017, la Ville propose de contribuer à la réhabilitation du parking de la gare en concertation avec le propriétaire, S.N.C.F. Un programme de mise en valeur du paysage environnant est également envisagé.

Les aménagements seront adaptés aux différents modes de déplacements : automobiles, piétons, cyclistes et navette gare routière / gare S.N.C.F.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Plan de financement prévisionnel			
Ressources	Fonds sollicité	Montant (H.T.)	Taux (%)
Etat (FSIL, DETR, Contrat de ruralité, FNADT...)	Contrat de ruralité	201 300 €	20 %
Conseil départemental	Contrat de Territoire	301 950 €	30 %
Sous-total des aides publiques		503 250 €	50 %
Part du demandeur	Fonds propres	503 250 €	50 %
MONTANT TOTAL (PREVISIONNEL)		1 006 500 €	100 %

2- REQUALIFICATION D'UNE FRICHE URBAINE POUR PERMETTRE LA REALISATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC FINISTERE HABITAT (DEMOLITION DU SITE DE L'ANCIEN GROUPE SCOLAIRE DE KERVIGNOUNEN)

Dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme, la requalification urbaine du secteur de Kervignounen doit être envisagée. En effet, l'ancien site de l'école de Kervignounen, situé au cœur de l'agglomération landivisienne, est resté en friche depuis la construction du nouveau groupe scolaire Denis Diderot.

La Ville a sollicité l'O.P.H. Finistère Habitat pour mener à bien cette opération de requalification urbaine. Le programme de construction de logements de cet O.P.H. tiendra compte de critères partagés par la Ville (critères environnementaux, performances en matière d'économies d'énergie, logements destinés aux personnes âgées ou handicapées adaptés au maintien à domicile...).

Ce projet vise à mutualiser 2 objectifs complémentaires :

- objectif de requalification urbaine par la suppression d'une friche de 8 500 m² (destruction de l'ancien groupe scolaire désaffecté depuis le printemps 2015),
- objectif de mixité sociale par la création de 28 nouveaux logements sociaux de type petit collectif et pavillonnaire.

Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de démolir les bâtiments de l'ancien groupe scolaire Kervignounen devenus vacants.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Plan de financement prévisionnel			
Ressources	Fonds sollicité	Montant (H.T.)	Taux (%)
Etat (FSIL, DETR, Contrat de ruralité, FNADT...)	Contrat de ruralité	300 000 €	80 %
Sous-total des aides publiques		300 000 €	80 %
Part du demandeur	Fonds propres	75 000 €	20 %
MONTANT TOTAL (PREVISIONNEL)		375 000 €	100 %

CONSIDERANT que ces deux projets sont susceptibles d'être soutenus financièrement au titre du contrat de ruralité, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions tels que présentés,

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 20 avril 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE le programme et le plan de financement des deux projets présentés,

Envoyé en préfecture le 05/05/2017

Reçu en préfecture le 05/05/2017

Affiché le

ID: 1029-212901052-20170505-2017303-DE

AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être retenues notamment au titre du Contrat de Ruralité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

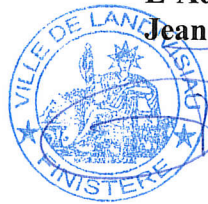
VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	23
CONTRE	6

Fait à Landivisiau, le 28 avril 2017

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire,

Jean-Luc MICHEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 5/5/17

Et de la publication, le... 5/5/17

Fait à Landivisiau, le... 28.4.17

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL